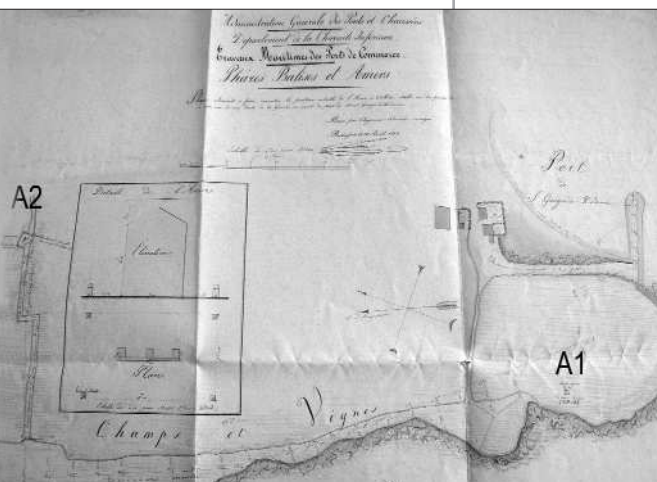


Phares et balises : les amers de Vallière



Localisation des deux amers de Vallière.
Collection de l'auteur

Parmi les balises, un amer est un point de repère géographique fixe et identifiable sans ambiguïté, utilisé pour la navigation maritime côtière de jour. Ce peut être un arbre, le clocher d'une église, un trou dans une muraille, une tour-phare ou une construction en maçonnerie.

UNE MURAILLE DE PIERRES

Un recensement fait en 1854 par les Ponts et chaussées sur le balisage du littoral de l'arrondissement de Royan, note l'amer de Vallière ⁽¹⁾ « muraille en pierres de taille construite par l'État : travaux néant ». Il date de la première moitié du XIX^e donc avant les phares de Vallières : la maison-phare, construite vers 1860, puis la tour carrée de 1901. Il est devenu inutilisable vers 1960.

Avant 1831, pour rentrer dans le port de Royan, les pilotes pour éviter le banc des Siaux (actuel banc de Saint-Georges) se servaient d'un compas avec l'amer de Royan (le clocher de l'église Saint-Pierre peint en noir et blanc) et l'amer de Vallière [A1], situé alors à peu près au niveau de maison du gardien du phare actuel. Il avait été construit en 1823 pour remplacer les ruines de l'ancien corps de garde.

MODIFIER L'AMER

Le navigateur utilise les amers en relevant leur azimut avec un compas de relèvement. En alignant les deux amers, le pilote connaît

la direction à suivre pour éviter le banc de Saint-Georges.

Devenu pas assez visible, avec sa hauteur de cinq mètres, il est question d'en augmenter la hauteur par une charpente en menuiserie pour le porter à la hauteur de huit mètres. De plus l'inclinaison de sa façade est doit être augmenté de 30° vers le sud.

UN DEUXIÈME AMER

En 1837, les pilotes de Royan et de Saint-Georges décident d'accepter la proposition de l'ingénieur Lessore de construire un nouvel amer ce qui permettra d'en modifier légèrement l'angle d'orientation.

Cette muraille [A2] de sept mètres sur cinq, sera placée sur le point le plus haut de la Crête de Vallières à 400 mètres de l'ancien amer et à 120 mètres du littoral. Le terrain appartient à M. Martineau de Royan, et un chemin permettant son accès sera aussi réalisé ; c'est lui qui donnera la rue de la Vigie. Ici, il s'agit d'un mur pignon qui était repeint en blanc chaque printemps. On peut le voir - le deviner plutôt - sur une carte postale de 1904 prise en haut du phare.

Érick Mouton

Le second amer est visible (cercle) sur cette carte postale de 1904.
Collection de l'auteur



⁽¹⁾ Concernant l'orthographe du toponyme, à l'époque il n'y avait pas de "S" à Vallières.

Source : Archives départementales de la Charente-Maritime, AD 4S 8434.